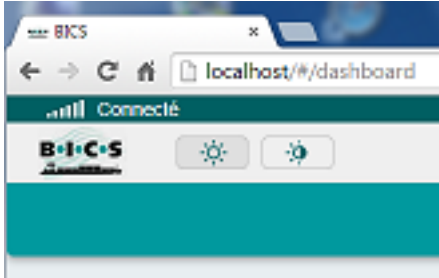


Qu'est-ce que BICS?

Annonce électronique du voyage et de la cargaison.



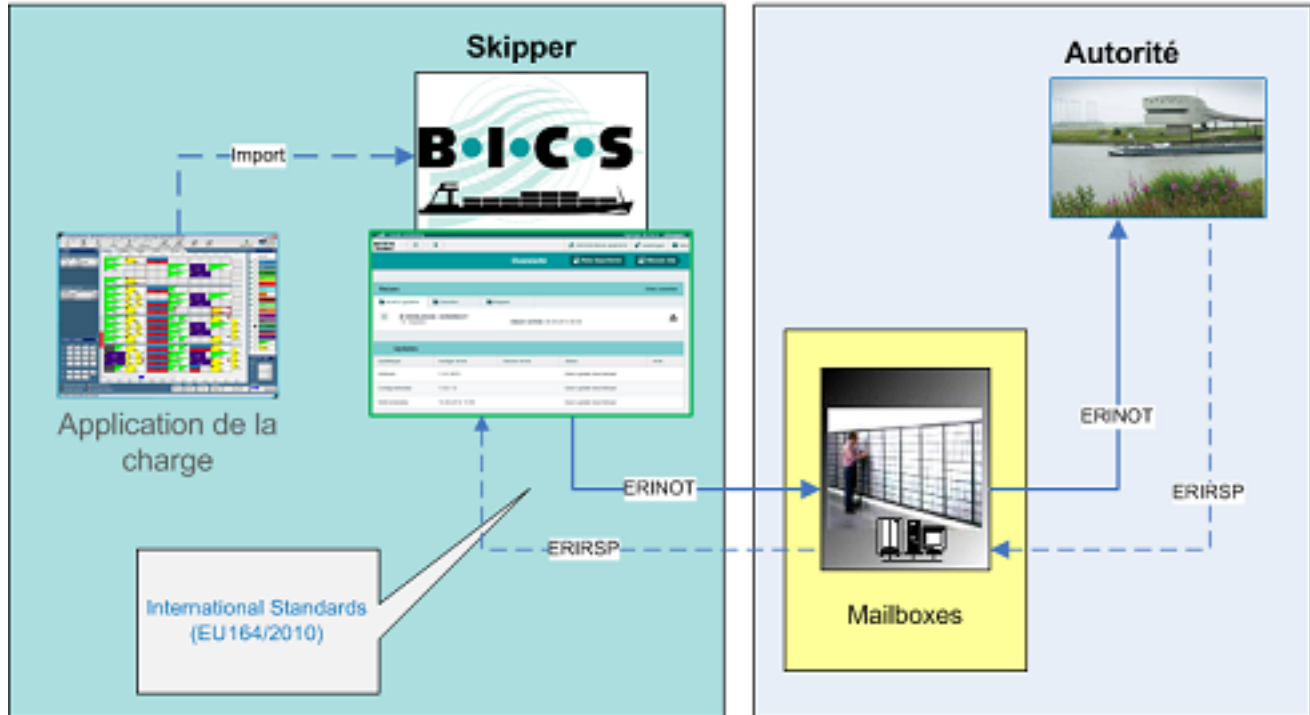
[1]

Dans le pays et à l'étranger, les bateliers communiquent des informations de voyage et de cargaison aux administrateurs de voies fluviales. Souvent, cela s'effectue par mariphone. Le système d'information et de communication pour la navigation intérieure (BICS) permet de s'annoncer par voie électronique. Il permet aux bateaux et aux administrateurs de voies fluviales d'échanger des informations sur des liaisons électroniques strictement sécurisées. Les bateaux soumis à [l'obligation d'annonce électronique](#) [2] peuvent utiliser BICS pour y satisfaire. Les autres peuvent s'annoncer par voie électronique sur base volontaire.

Pour les bateliers, BICS est le logiciel sur PC qui leur permet d'envoyer des « messages BICS ». Ils l'utilisent parce que l'annonce électronique permet une transmission plus rapide et plus fiable des données. En outre, celle-ci est totalement confidentielle. Les informations commerciales et privées sont entièrement protégées. Les canaux de mariphonie sont ainsi à nouveau disponibles pour les communications purement relatives à la navigation et à la sécurité. BICS existe depuis 1996 et a été développé pour répondre au besoin d'un échange rapide, facile et sûr de données entre les bateaux et les administrateurs de voies fluviales.

BICS représente aussi la [norme européenne](#) [3] en matière d'annonce électronique. De Rotterdam à la Mer Noire, BICS peut s'utiliser pour communiquer des informations de voyage, de cargaison et autres, selon ce qu'attend un gestionnaire des voies fluviales. C'est pourquoi BICS est aussi multilingue!

BICS Contexte



[4]

En 2014, est sortie la version 5 de BICS. Une version entièrement conçue et développée de A à Z. Conçue pour affronter l'avenir et optimisée pour une utilisation via Internet, la version 5 de BICS remplace toutes les versions antérieures de BICS et ERI-Net.

Elle est disponible pour les bateliers, les amateurs et les organisations à terre. Vous pouvez simplement [demander](#) [5] le [nouveaux BICS](#) [6] via ce site web.

Le fonctionnement de BICS repose sur des techniques Internet modernes et fait appel à un navigateur internet. BICS peut aussi s'utiliser en l'absence d'une connexion internet, grâce au logiciel BICS installé sur votre ordinateur. Pour l'envoi de l'annonce électronique, le batelier doit naturellement disposer d'une connexion internet.

Vous trouverez des informations supplémentaires, notamment sur le fonctionnement de BICS et sur l'obtention de la **nouvelle** version sur les pages connexes suivantes:

- [Comment fonctionne BICS?](#) [7]
- [Nouveau BICS version 5.](#) [6]
- [BICS sur votre PC \(télécharger et installer BICS\).](#) [8]
- [Où peut-on s'annoncer par voie électronique \(notamment via BICS\)?](#) [9]

Si vous souhaitez en savoir plus sur BICS, cliquez sur « [Documentation](#) [10] » dans le menu ou contactez le [service d'assistance de BICS](#) [11].

Source URL: <https://www.bics.nl/?q=fr/node/100000050>

Links

[1] https://www.bics.nl/sites/all/files/images/bics5_web_fr.png

[2] <https://www.bics.nl/?q=fr/node/100000049>

- [3] <https://www.bics.nl/?q=fr/node/100000058#Standaarden>
- [4] https://www.bics.nl/sites/all/files/images/bics_context_fr.png
- [5] <https://www.bics.nl/?q=fr/node/100000052>
- [6] <https://www.bics.nl/?q=fr/node/100000168>
- [7] <https://www.bics.nl/?q=fr/node/100000167>
- [8] <https://www.bics.nl/?q=fr/node/100000169>
- [9] <https://www.bics.nl/?q=fr/node/100000170>
- [10] <https://www.bics.nl/?q=fr/node/100000058>
- [11] <https://www.bics.nl/?q=fr/node/100000051>